



FLASH INFO

« RÉPARTITION » DES BÉNÉFICES

UN CHOIX QUI PÉNALISE À NOUVEAU LES SALARIÉS

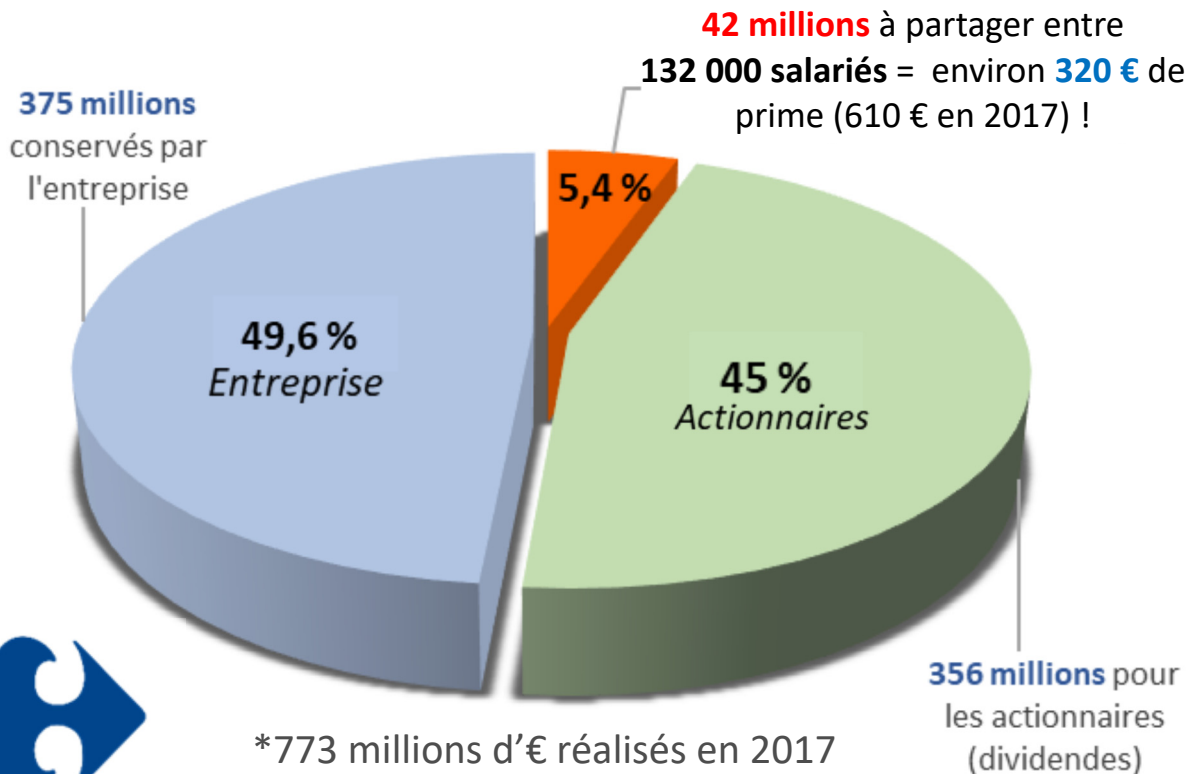
CARREFOUR GROUPE

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 4 mars 2018

Prime de participation et répartition des bénéfices* (versés en 2018) !



Carrefour

La CFDT demande à l'entreprise de revoir sa copie !

Sans supplément, la prime de participation aux bénéfices que les salariés toucheront en 2018 va chuter de près de 50 % !!!

Une nouvelle fois, l'entreprise a décidé de distribuer 45% de ses bénéfices aux actionnaires ! Cette décision intervient alors que Carrefour annonce un plan social de plus de 5 000 suppressions de postes et que les résultats diminuent !

Dans ce contexte, la CFDT a demandé dès l'annonce du plan Bompard que Carrefour ne verse pas de dividendes à ses actionnaires cette année, ceci afin de permettre à l'entreprise de préserver le statut collectif des salariés (ainsi que leur pouvoir d'achat), d'améliorer le reclassement et l'accompagnement social des salariés touchés par les restructurations et la mise en location - gérance des magasins.

Le 23 février, la CFDT a demandé l'ouverture de négociations sur le versement d'un supplément de prime de participation.

Nous espérons qu'une date sera fixée rapidement et que le montant du supplément sera à la hauteur.

Plan social + baisse de pouvoir d'achat ! La CFDT dit NON à la double peine infligée aux salariés !